

Révision de la loi sur le CO₂



14 avril 2021

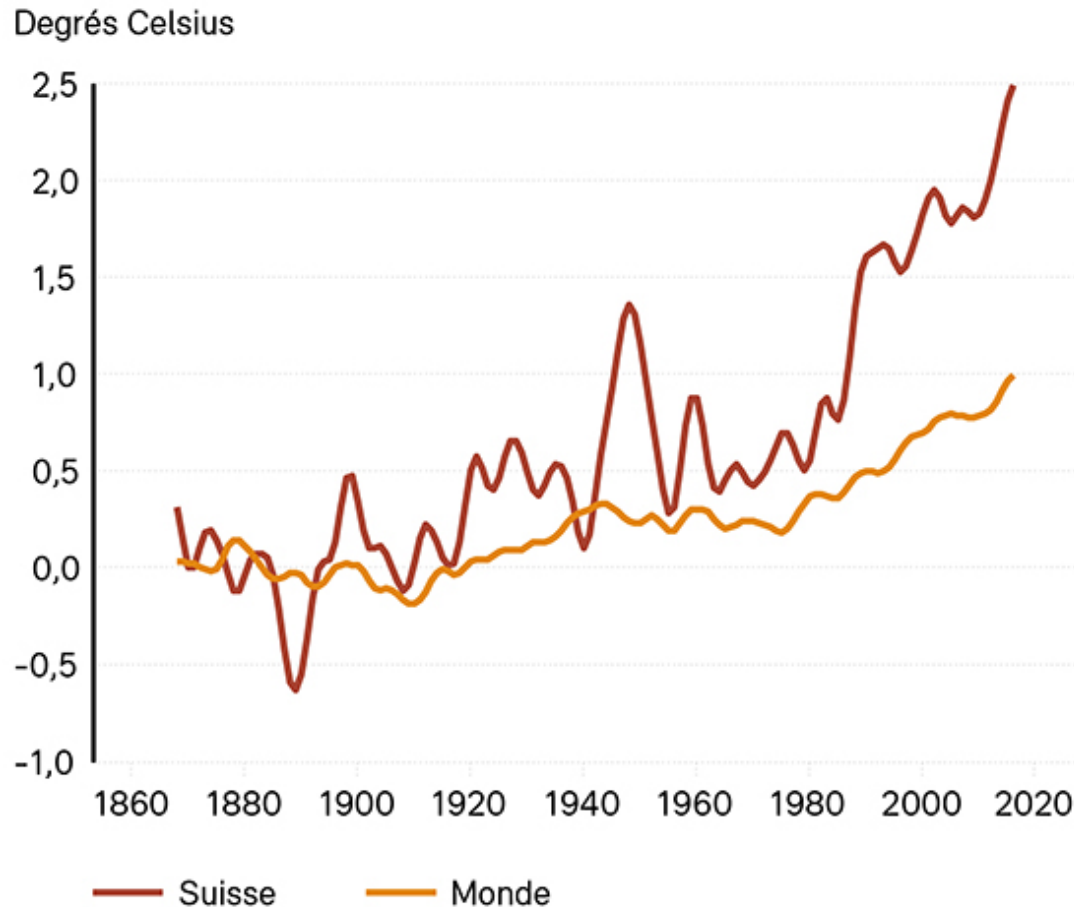


Contenu

- Changements climatiques en Suisse
- Évolution des émissions dans les différents secteurs
- Révision de la loi sur le CO₂
 - Objectifs de réduction des émissions 2022–2030
 - Mesures
- Position du Conseil fédéral



Changements climatiques en Suisse



Les courbes représentent des températures moyennes sur des périodes de 10 ans.

Source: MétéoSuisse

- En tant que pays alpin, la Suisse est particulièrement touchée par le changement climatique.
- La température moyenne en Suisse augmente deux fois plus vite que la moyenne mondiale.
- La Suisse a pour objectif de réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990.
- Les mesures prises aujourd'hui ne sont pas suffisantes pour y parvenir.



Effets du changement climatique

Le changement climatique se fait sentir aujourd'hui:

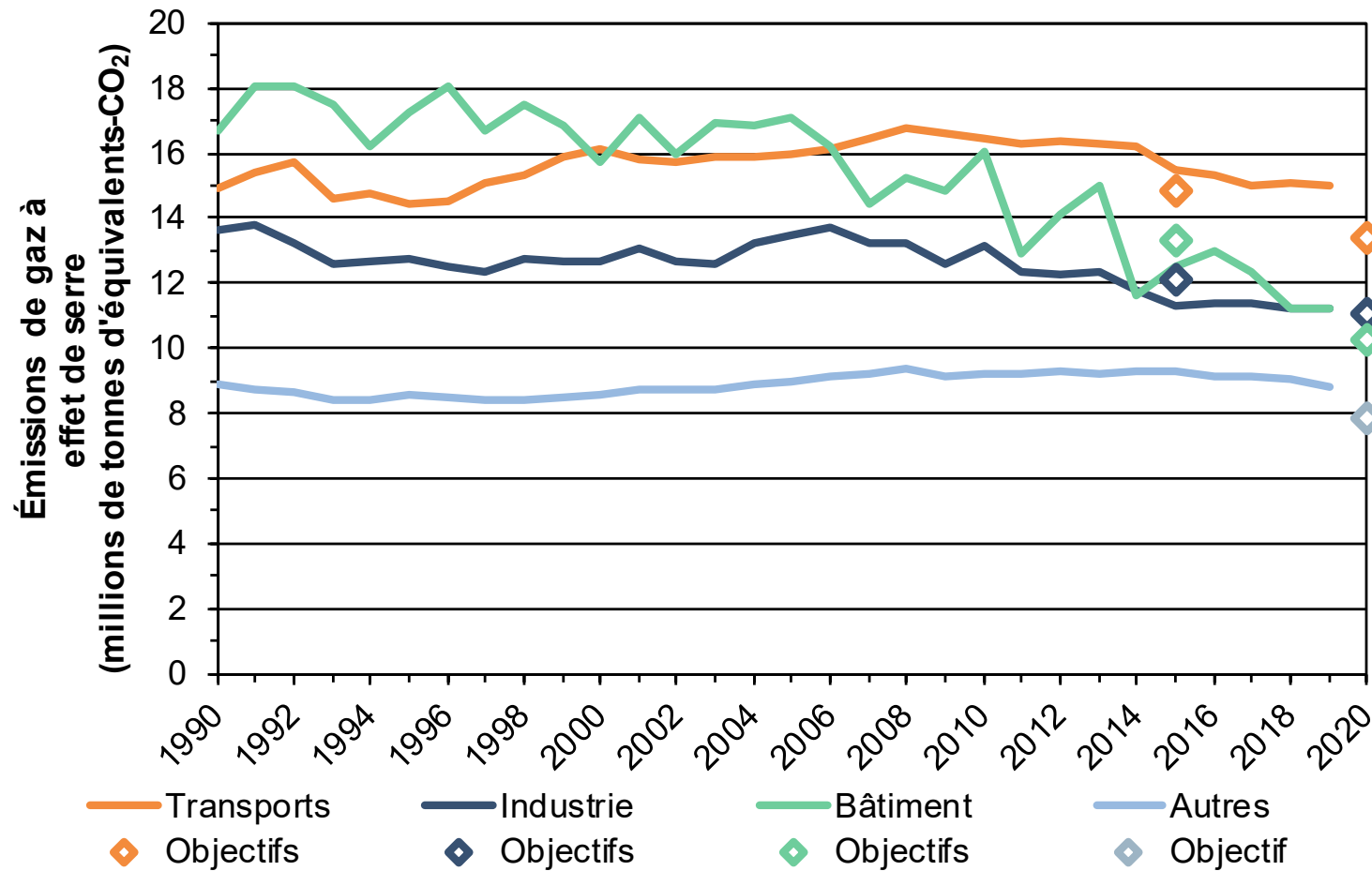
- Plus de journées tropicales
- Plus de sécheresse
- Fortes précipitations
- Manque de neige
- Risque accru de catastrophes naturelles telles qu'inondations et glissements de terrain



Le changement climatique met en danger la population, endommage les maisons, les voies ferrées et les routes et bouleverse la diversité végétale et animale.



Évolution des émissions de gaz à effet de serre de 1990-2018



Jusqu'à 2019 : -14% de réduction des émissions par rapport à 1990



Etapas de la loi sur le CO₂



Conseil fédéral

- Consultation: **Automne 2016**
- Message: **1^{er} décembre 2017**

Parlement

- Conseil national → vote sur l'ensemble : **rejet**
Session d'hiver 2018
- Conseil des États
Session d'automne 2019
- Conseil national
Session d'été 2020
- Elimination des divergences / vote final
Session d'automne 2020

Conseil fédéral

- Votation populaire du **13 juin 2021**
- Dispositions d'exécution
- Entrée en vigueur: **1^{er} janvier 2022**



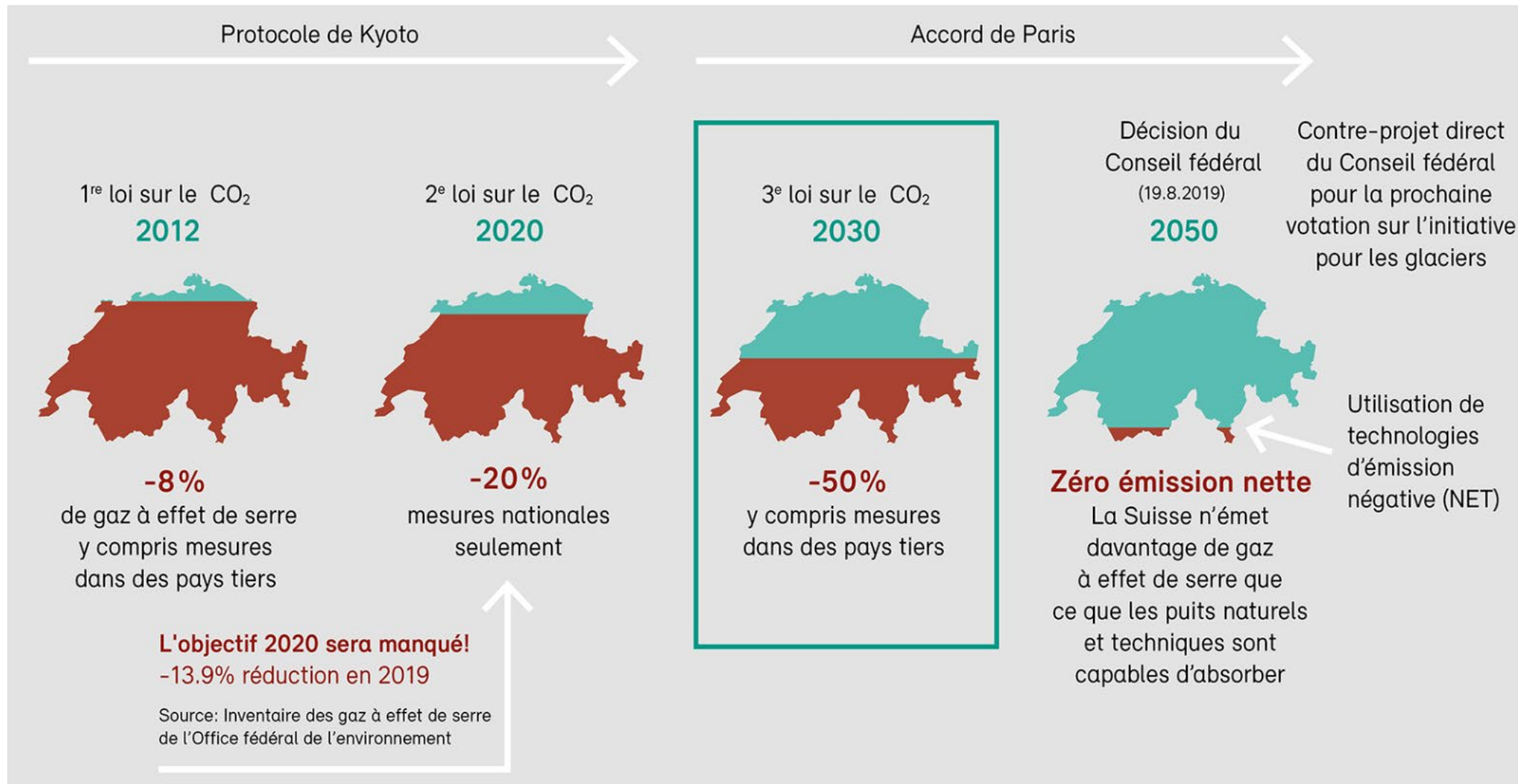


Révision de la loi sur le CO₂

Objectifs de réduction des émissions
2022–2030



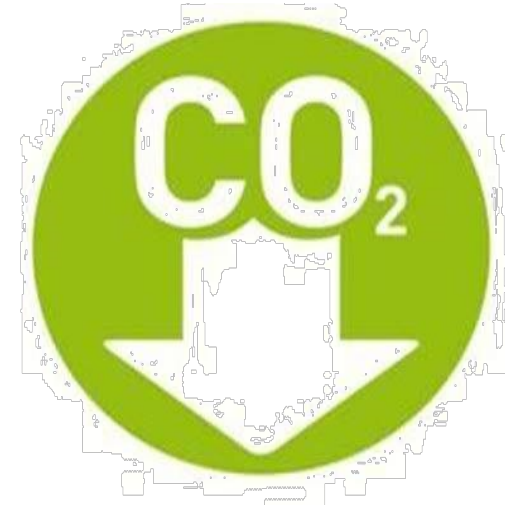
Actualisation des objectifs de réduction





Objectif de réduction en Suisse et à l'étranger

- Objectif global : au moins 50 % d'ici 2030 par rapport à 1990
- Objectif moyen de 35 % pour 2021-2030
- Rapport Suisse 75 % / étranger 25 %
→ les émissions de gaz à effet de serre doivent être inférieures d'au moins 37,5 % aux niveaux de 1990 d'ici 2030
- Extension de l'article sur l'objectif :
réduction des émissions causées par la Suisse
à l'étranger en plus de l'objectif de réduction





Révision de la loi sur le CO₂

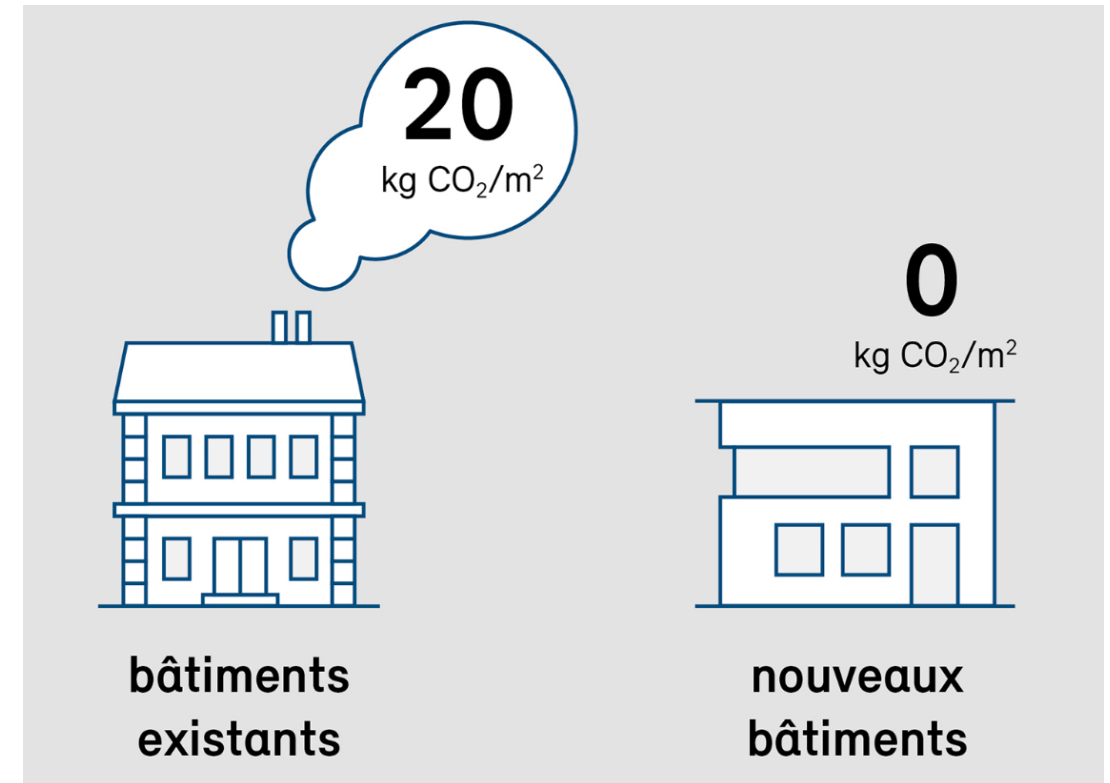
Mesures techniques



Valeurs limites de CO₂ pour les bâtiments

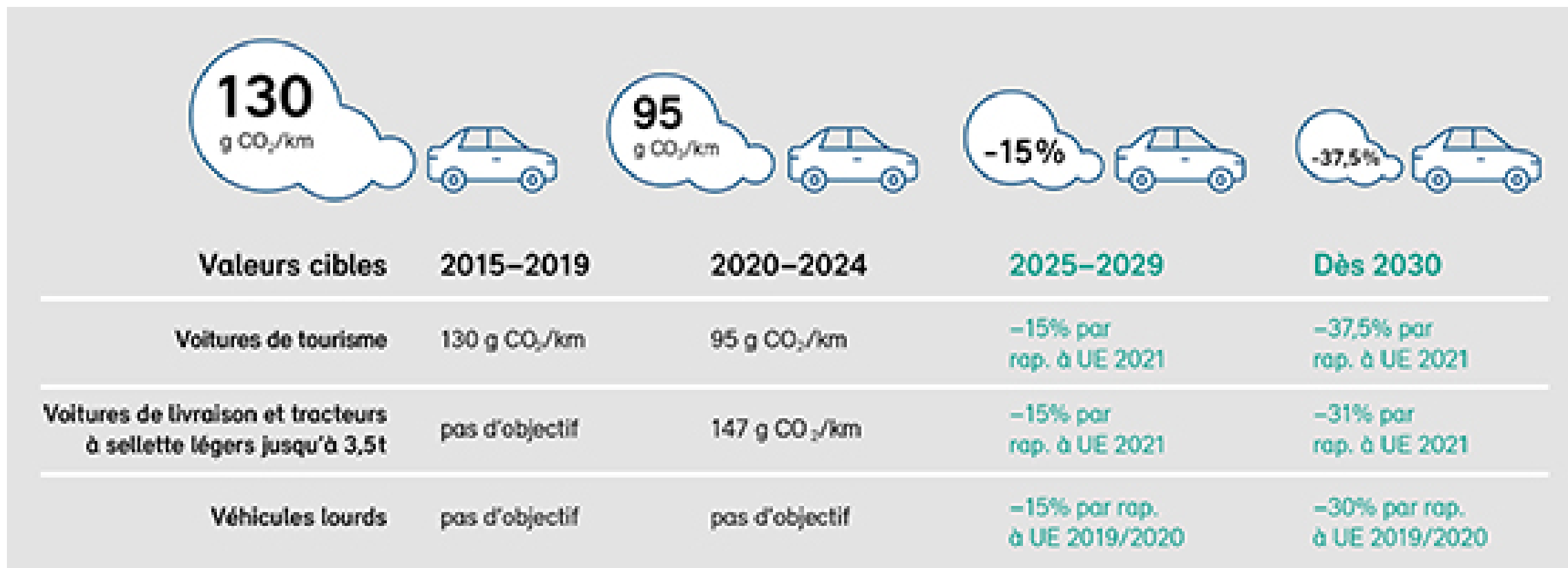
Les cantons doivent veiller à ce que les émissions de CO₂ des bâtiments soient réduites d'au moins 50 % d'ici 2026/27 par rapport au niveau de 1990.

- Dès 2023, les valeurs limites de CO₂ ci-contre s'appliqueront au **remplacement d'un système de chauffage au mazout ou au gaz**. Elles diminueront de 5 kg de CO₂ tous les 5 ans pour les bâtiments existants.
- Les cantons dans lesquels le module F du MoPEC 2014 est en vigueur sont exemptés de la mise en œuvre jusqu'en 2026.



Valeurs cibles de CO₂ pour les véhicules

Valeurs cibles de CO₂ pour les véhicules selon la loi actuelle (noire) et la loi révisée sur le CO₂ (vert)



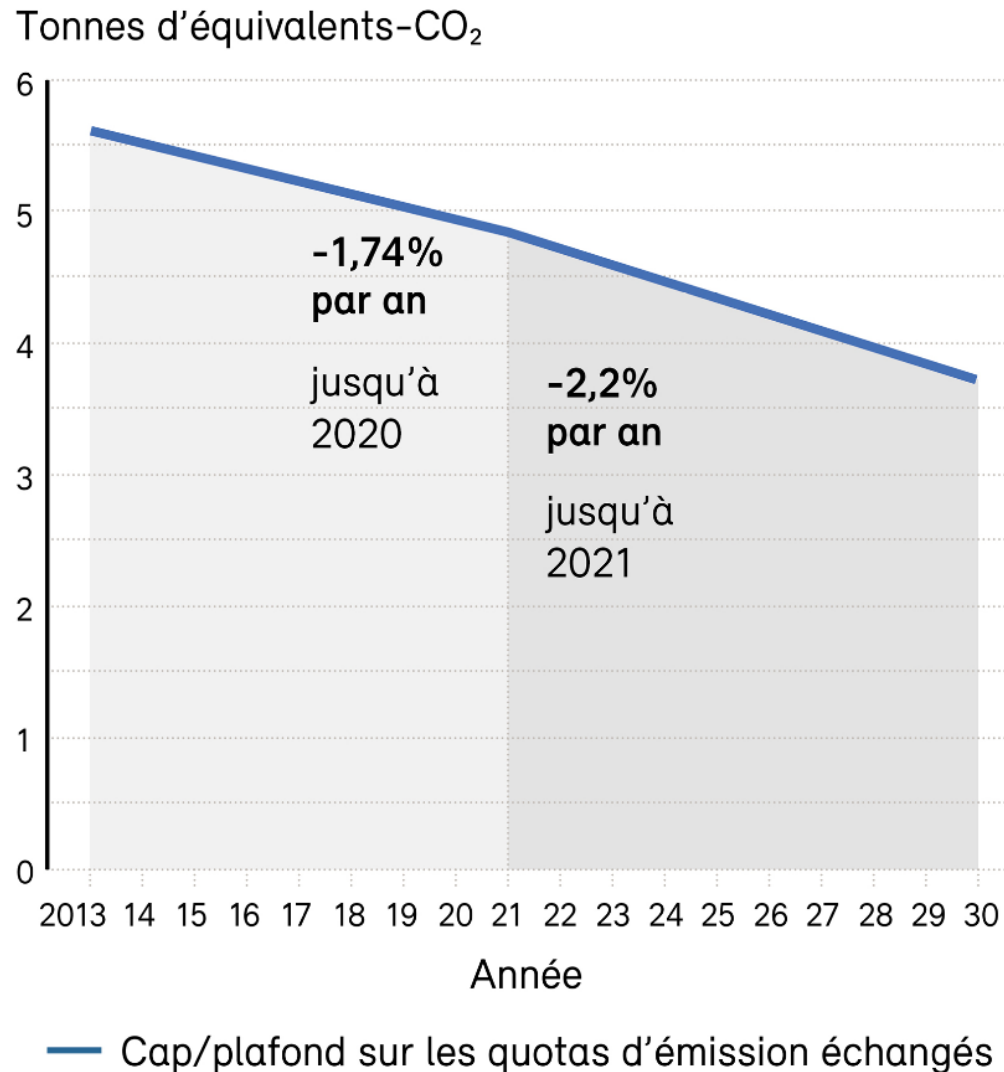


Révision de la loi sur le CO₂

Echange de quotas d'émission et
compensation des émissions de CO₂



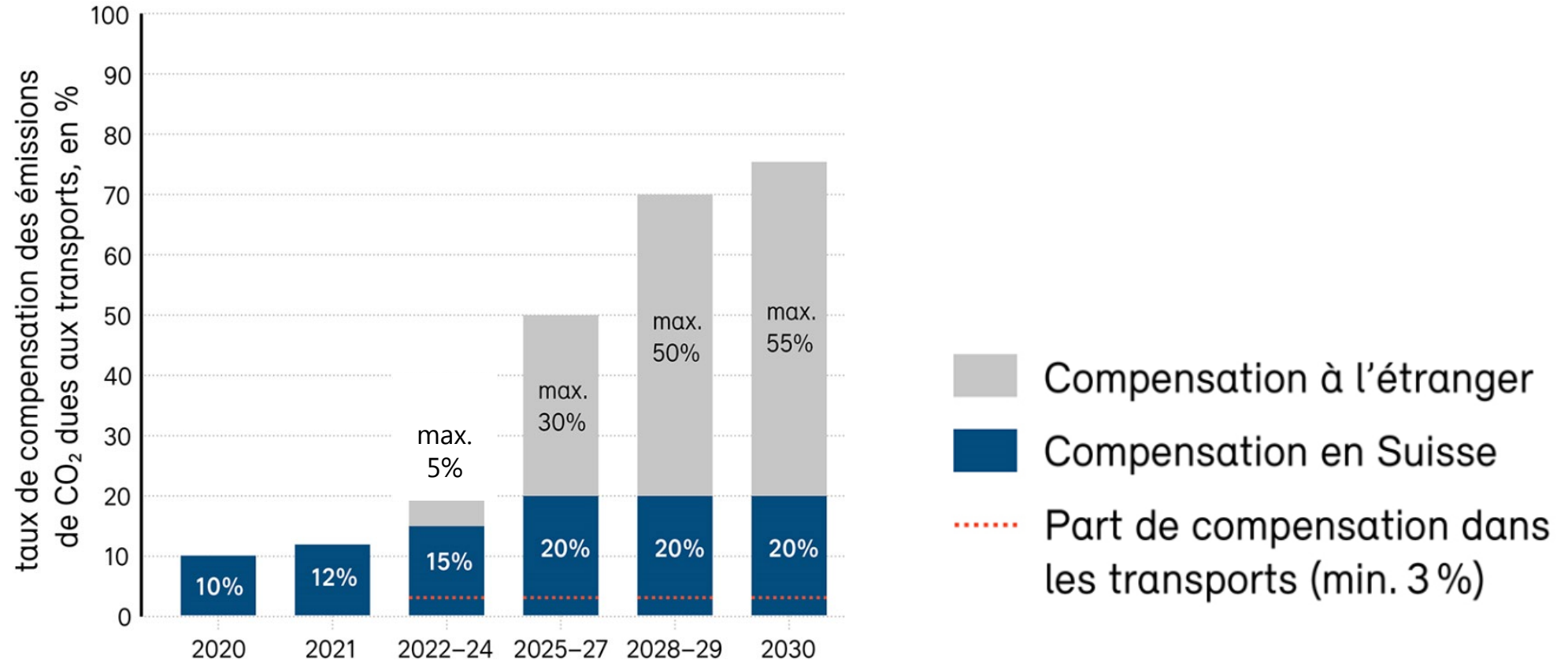
Echange de quotas d'émission selon principe «cap-and-trade»



- Le système d'échange de quotas d'émission limite les émissions des installations industrielles qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre.
- Depuis 2020, le système d'échange de quotas d'émission de la Suisse est lié à celui de l'UE.



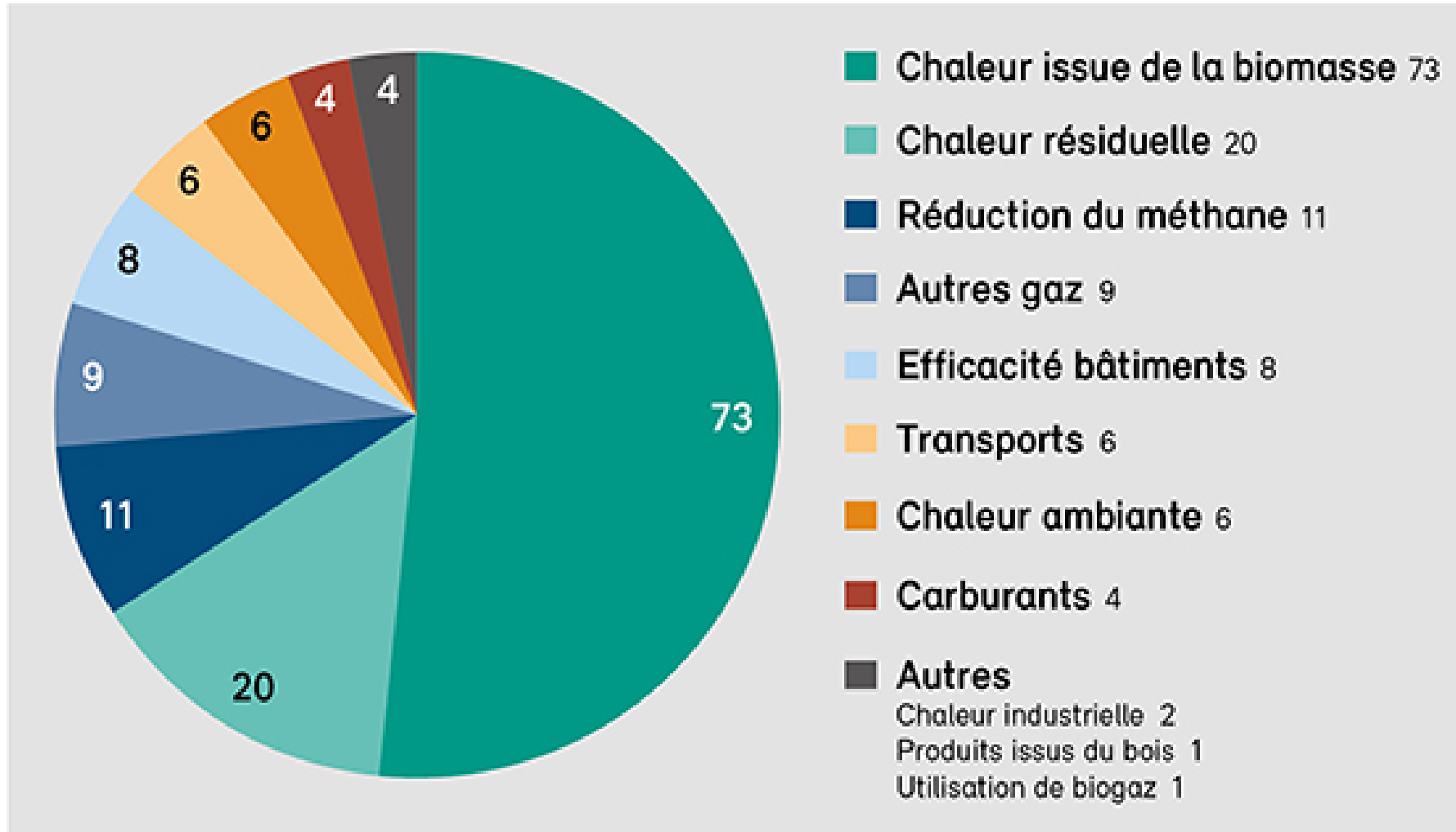
Obligation de compenser les émissions de CO₂ pour les importateurs de carburants



La loi sur le CO₂ plafonne à 12 centimes la surtaxe que les importateurs de carburant peuvent prélever à la pompe (actuellement 5 centimes).



L'obligation de compensation des émissions de CO₂ déclenche des investissements respectueux du climat

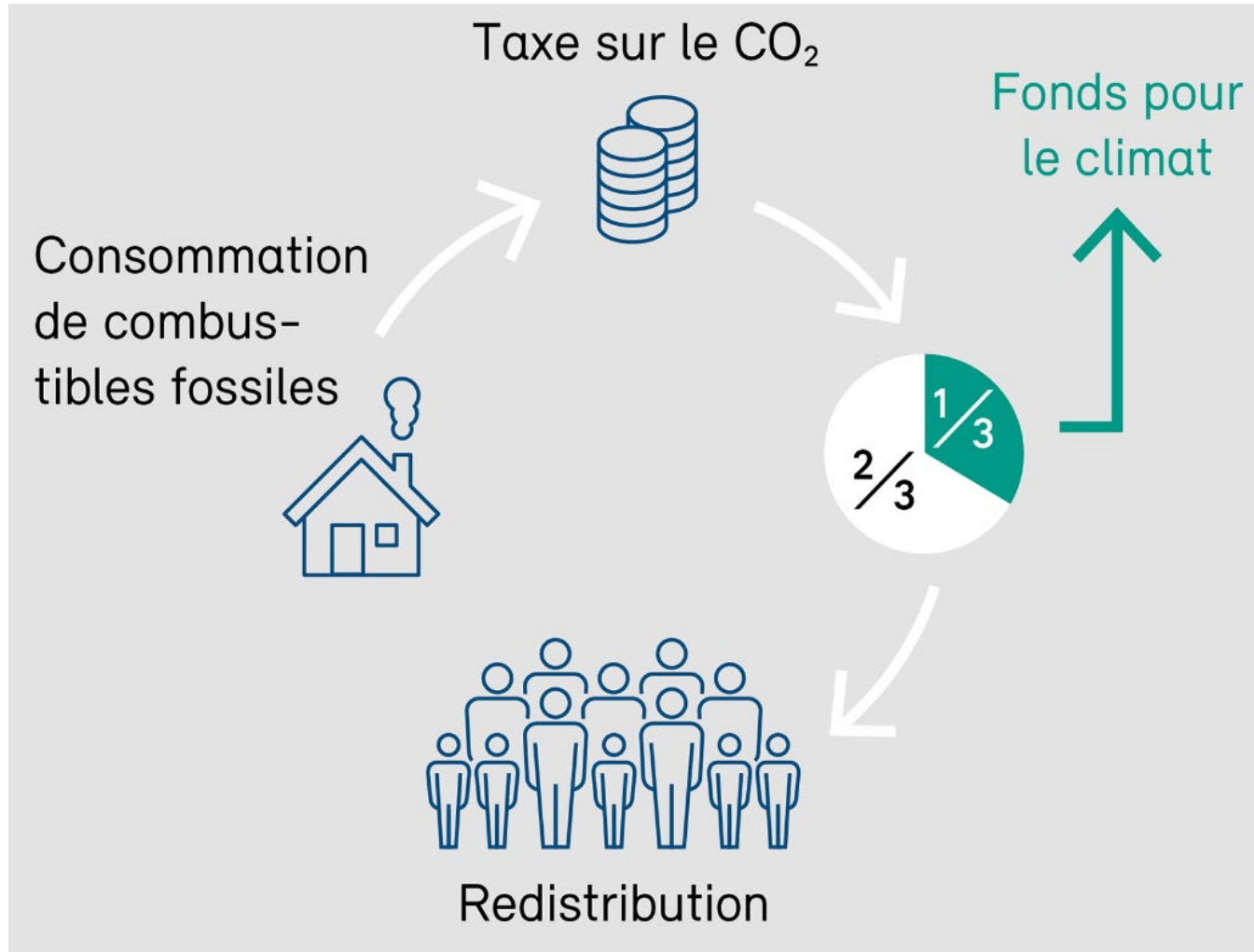




Révision de la loi sur le CO₂

Taxe d'incitation et mesures
d'encouragement

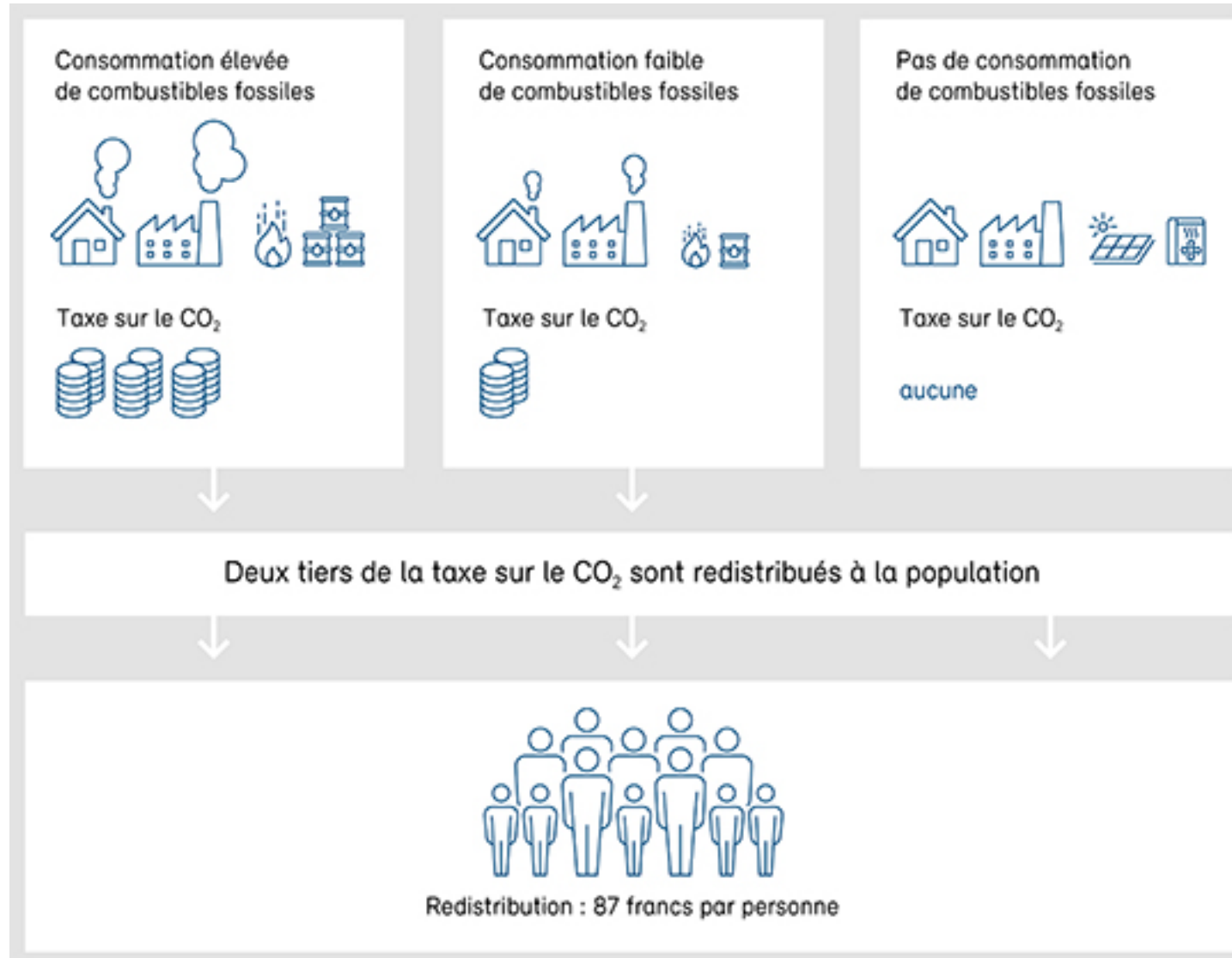
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles



- Le plafond passe de 120 à 210 francs par tonne de CO₂.
- La redistribution passe de 87 à 107 francs par personne.



Taxe sur le CO₂: deux tiers seront redistribués



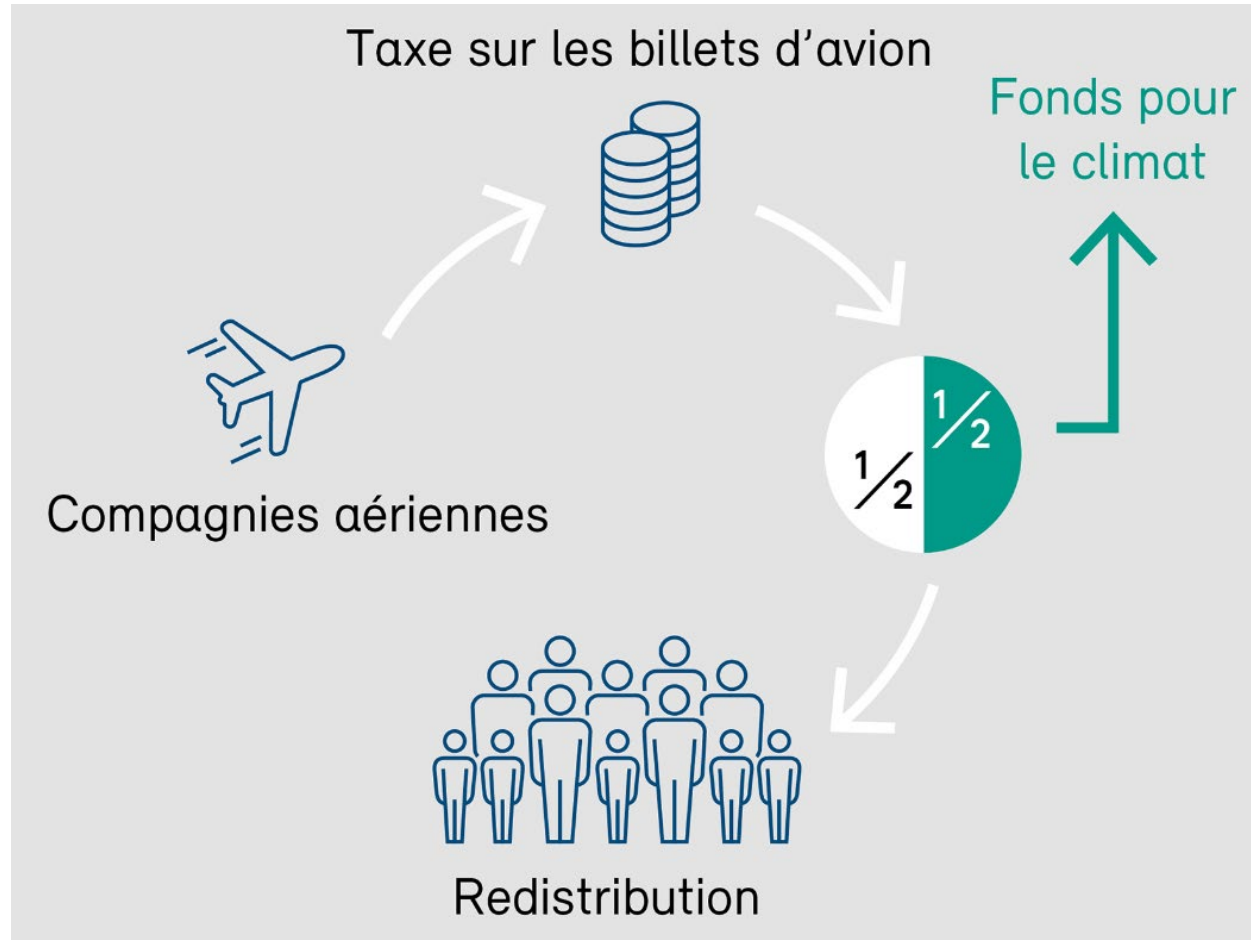


Taxe sur le CO₂: toutes les entreprises peuvent se faire exempter

- La loi sur le CO₂ tient compte de la compétitivité des entreprises suisses.
- Toutes les entreprises peuvent désormais être exemptées de la taxe sur le CO₂, y compris les boulangeries, les hôtels et les entreprises artisanales, par exemple.
- Les entreprises seront exemptées si elles s'engagent auprès de la Confédération à réduire leurs émissions.
- Les grandes entreprises participent au système d'échange de quotas d'émission, qui est lié au système européen depuis 2020.



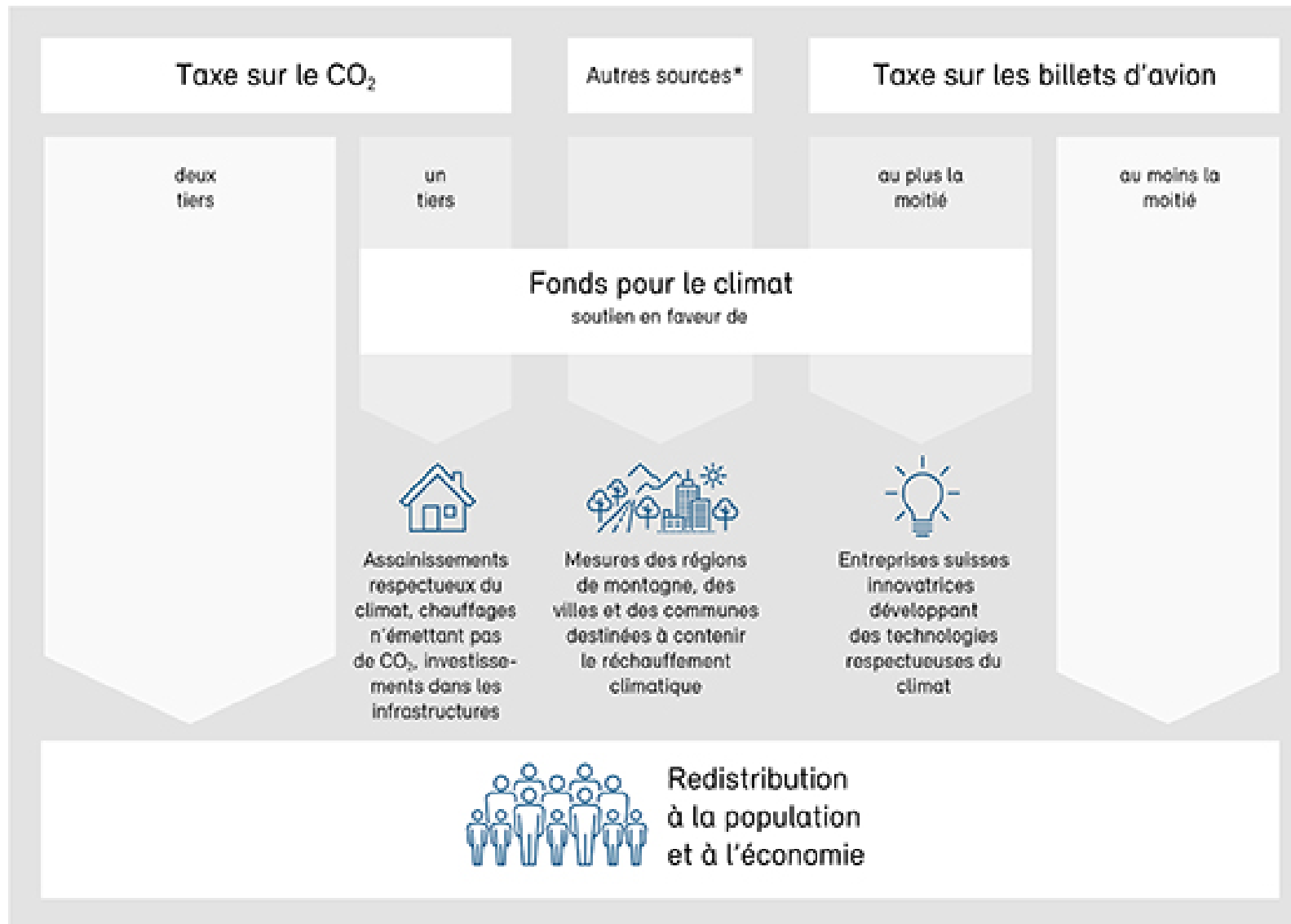
Taxe sur les billets d'avion pour les vols en provenance de la Suisse



- Fourchette: 30 à 120 francs, graduée en fonction de la distance parcourue et de la classe
- Redistribution: 60 francs par habitant
- Charge supplémentaire seulement pour 10% de la population (voyageurs fréquents)



Fonds pour le climat et redistribution des taxes d'incitation





Mesures relatives au marché financier

- Le Conseil fédéral mise sur un système volontaire, mais mesures subsidiaires si aucun progrès en matière d'efficacité
- Obligation pour la FINMA et la BNS d'examiner les risques climatiques





Le Conseil fédéral et le Parlement soutiennent la loi sur le CO₂ pour les raisons suivantes :

- La Suisse est particulièrement touchée par le changement climatique, avec des températures qui augmentent deux fois plus vite que la moyenne mondiale.
- Les investissements dans la protection du climat apportent du travail aux PME et de nouveaux emplois.
- La loi réduit la dépendance à l'égard des compagnies pétrolières étrangères. L'argent qui circule actuellement à l'étranger peut être investi en Suisse à l'avenir.
- Equitable et sociale : une famille moyenne payera un peu moins de 100 francs de plus par an.
- Des véhicules plus efficaces et consommant moins de carburant arriveront sur le marché. La charge pesant sur les automobilistes sera réduite.



Merci beaucoup!

